

Questions orales

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, j'étais sur le point d'expliquer que je croyais savoir que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures serait en retard et j'allais poser cette question au premier ministre mais je constate maintenant qu'il est arrivé. Je suis convaincu qu'il n'aura aucune difficulté à répondre à ma question même s'il n'a pas reçu mon préavis.

● (1442)

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis certain que le député rendrait service au ministre et à nous tous s'il voulait poser sa question.

Des voix: Bravo!

Une voix: A 10 heures.

M. Brewin: Les États-Unis viennent de reconnaître la République populaire de Chine. On connaît aussi la réaction du gouvernement de Taiwan; ce dernier a déclaré qu'il s'efforcera de vaincre la tyrannie communiste et sa politique d'agression, qu'il ne renoncera jamais à la tâche sacrée de reconquérir la partie continentale. Compte tenu du fait que le Canada a vendu à Taiwan il y a quelque temps un réacteur de recherche qui pourrait servir à produire des armes nucléaires, le ministre voudrait-il faire le point sur nos relations avec Taiwan et la question des armes nucléaires et promettre qu'il fera tout son possible pour s'assurer que le réacteur et le matériel canadiens ne serviront pas à Taiwan à devenir une puissance nucléaire?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Jamieson: Pour remercier le député de sa courtoisie habituelle—il m'avait prévenu de sa question et mes collaborateurs ont entrepris les recherches nécessaires—j'aimerais lui donner une réponse un peu plus complète. En 1969, nous avons vendu à Taiwan un réacteur de recherche de 40 mégawatts, un petit réacteur en somme, et depuis que les relations diplomatiques ont été rompues entre le Canada et Taiwan, c'est l'Agence internationale de l'énergie atomique qui en supervise l'utilisation.

Au cours des dernières 48 heures nous sommes allés aux renseignements et j'ai appris que rien ne s'opposait à ce que l'AIEA continue d'exercer son rôle à l'endroit de ce réacteur. Nous cherchons cependant à en savoir davantage et j'espère pouvoir donner une réponse plus complète ultérieurement.

LA VENTE DES RÉACTEURS NUCLÉAIRES À L'ARGENTINE

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question porte elle aussi sur les réacteurs nucléaires, mais elle concerne l'Argentine. Le ministre déclarait en substance le 14 décembre que le prétendu porte-parole de là-bas ne parlait pas au nom du gouvernement argentin sur cette question, et que ce à quoi on procédait en Argentine était simplement une sorte de mesure expérimentale.

Il appert que cette personne, l'amiral Madero, est en fait président de la Commission nationale argentine de l'énergie atomique et que, d'après la bande magnétique en possession du *Washington Post*, il a affirmé qu'on allait fabriquer un engin

[M. Brewin.]

nucléaire destiné à redonner à l'Argentine la parité avec le Brésil dans la course locale aux armements.

Est-ce que devant ce fait nouveau le ministre ne voudrait pas contrôler encore une fois ses informations et prendre les mesures qui s'imposent, pour éviter que notre pays ne soit partie d'une aventure qui menace la paix et la stabilité en Amérique du sud?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur. Comme le député et celui de Northumberland-Durham m'ont déjà interrogé sur cette question, je pense qu'une mise au point s'impose du côté canadien. Je vais donc lire le texte suivant, qui est très bref, si les députés n'y voient pas d'objection.

Il y est dit tout d'abord que l'article 5 de l'accord intervenu entre le Canada et l'Argentine prévoit expressément que l'ensemble du matériel, des matériaux, des matières nucléaires et des prestations faisant l'objet de l'accord ne seront utilisés qu'à des fins pacifiques et ne pourront servir au développement, à la fabrication ou à la mise à feu d'aucun engin nucléaire; et qu'ensuite il est interdit aux Argentins de retraiter sans l'agrément du Canada des matières quelconques faisant l'objet de l'accord; et troisièmement qu'en cas de non-respect, le Canada pourra suspendre sa collaboration et requérir l'Argentine de mettre fin immédiatement à l'utilisation de fournitures canadiennes quelconques.

En ce qui concerne l'auteur de la déclaration et le point de savoir s'il a qualité pour parler au nom de son gouvernement, cette question reste controversée, même si effectivement il est au service de son gouvernement. Mais quant à savoir s'il parlait au nom de l'État argentin en tant que tel et si cet État prend à sa charge sa déclaration, cela reste à déterminer officiellement.

* * *

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

LES REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE DEVANT LE COMITÉ CLYNE

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications, mais je voudrais d'abord lui souhaiter la bienvenue à l'occasion de son retour de Floride. Comme nous avons maintenant quitté l'espace pour revenir sur la terre, puis-je lui poser cette question au sujet du comité ou de la commission Clyne dont elle a annoncé la création le 30 novembre.

Afin de dissiper la crainte de plus en plus répandue que le comité Clyne ne fera qu'entériner le rapport Gamma rédigé par l'un de ses membres, M. Alphonse Ouimet, et le rapport du CRAB dont M. Ouimet assurait la présidence, le ministre a-t-elle reconsidéré sa position et va-t-elle voir à ce que l'on fasse au moins un peu de publicité et de réclame publiques auprès des représentants de l'industrie qui aimeraient présenter des mémoires à ce comité ouvertement plutôt que derrière des portes closes, touchant le mandat du comité qui est de restructurer l'industrie des télécommunications au pays?